

Rémy JUSTON-COUMAT
CHUPS ACADEMY 2026 ©

LES NOUVELLES FORMES D'ENTREPRISES

ESS, SCOP, Commerce Équitable, Économie du Partage
& Cadres Normatifs RSE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ce manuel vise à former les étudiants aux modèles économiques alternatifs qui redéfinissent l'entreprise du XXI^e siècle. À l'issue de ce cours, vous serez capable de : identifier les différentes formes juridiques de l'ESS, analyser les modèles économiques collaboratifs, maîtriser les référentiels normatifs (ISO 26000, GRI, CSRD/ESRS), et accompagner la conduite du changement vers ces nouveaux modèles.

Édition 2025-2026 | CHUPSPUBLISHING

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – L'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	3
CHAPITRE 2 – Les SCOP et SCIC : La démocratie en entreprise	8
CHAPITRE 3 – Le Commerce Équitable et Solidaire	14
CHAPITRE 4 – L'Économie Collaborative et du Partage	20
CHAPITRE 5 – Les Entreprises à Mission	26
CHAPITRE 6 – Conduite du Changement vers les Nouveaux Modèles	30
CHAPITRE 7 – Les Cadres Normatifs : ISO 26000, GRI, CSRD/ESRS	36
ANNEXES – Glossaire, Ressources et Exercices	45

CHAPITRE 1

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

DÉFINITION CLÉ

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi du 31 juillet 2014 comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle regroupe les associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales poursuivant une utilité sociale.

1.1 Les chiffres clés de l'ESS en France (2024)

L'ESS représente aujourd'hui un poids économique considérable dans l'économie française, démontrant sa résilience face aux crises successives.

Indicateur	Valeur 2024	Évolution
Nombre d'unités légales ESS	1 199 964	+2,1% vs 2023
Emplois salariés	2,7 millions	+1,4% vs 2023
Part de l'emploi privé	13,7%	Stable
Établissements employeurs	221 325	+0,8%
Valeur ajoutée (estimation)	~100 Mds €	~10% du PIB

FAIT MARQUANT 2024

Solde net d'emplois dans l'ESS : +31 257 emplois sur un an à fin juin 2024. Le secteur culturel affiche la plus forte hausse (+7,7%), suivi de l'hébergement social et médico-social. L'ESS démontre sa capacité à créer de l'emploi même en période de crise économique.

1.2 Les principes fondamentaux de l'ESS

Principe	Description	Application concrète
Gouvernance démocratique	Une personne = une voix	AG avec vote égalitaire
Lucrativité limitée	Bénéfices réinvestis	Réserves impartageables
Utilité sociale	Finalité d'intérêt général	Mission sociale explicite

Ancrage territorial	Développement local	Non-délocalisable
Gestion autonome	Indépendance décisionnelle	Pas d'actionnaire externe

1.3 Les secteurs dominants de l'ESS

L'ESS est majoritaire dans certains secteurs clés de l'économie française :

Secteur	Part ESS dans l'emploi	Exemples d'acteurs
Action sociale	59,5%	Croix-Rouge, Emmaüs, APF
Sport et loisirs	58,1%	Clubs associatifs, MJC
Arts et spectacles	45%+	Théâtres associatifs
Enseignement	21%	AEFE, écoles alternatives
Finance et assurance	18%	Crédit Mutuel, MAIF

À RETENIR

L'ESS n'est pas une économie marginale : elle représente 13,7% de l'emploi privé en France, soit l'équivalent de l'industrie manufacturière. Sa résistance aux crises (taux de croissance de +1,4% vs moins de 1% pour le privé hors ESS en 2024) démontre la robustesse de son modèle.

1.4 Chronologie et dates clés

Date	Événement	Impact
1844	Création des Équitables Pionniers de Rochdale	Naissance du mouvement coopératif moderne
1884	Création de la Confédération Générale des SCOP	Structuration du mouvement en France
1901	Loi sur les associations	Cadre juridique associatif
1947	Loi sur les coopératives	Statut des SCOP
2001	Création des SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
2014	Loi Hamon ESS	Reconnaissance légale de l'ESS
2019	Loi PACTE - Entreprises à mission	Nouveau statut juridique
2024	140 ans du Mouvement SCOP	Célébration au CESE
2025	Année internationale des coopératives (ONU)	Rayonnement mondial

CHAPITRE 2

LES SCOP ET SCIC

La démocratie en entreprise

DÉFINITIONS CLÉS

SCOP (Société Coopérative et Participative) : Entreprise dont les salariés sont les associés majoritaires (au moins 51% du capital et 65% des droits de vote). SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : Coopérative multi-parties prenantes associant salariés, bénéficiaires, collectivités et partenaires autour d'un projet d'utilité sociale.

2.1 Le panorama des SCOP et SCIC en 2024

Indicateur	SCOP	SCIC	Total Mouvement
Nombre de coopératives	2 723	1 417	4 140 (+418 filiales)
Emplois	62 685	15 720	78 405 coopératifs
Chiffre d'affaires	8,6 Mds €	1,6 Md €	10,2 Mds €
Croissance emploi 2024	+4%	+6%	+4% global
Taux de pérennité à 5 ans	79%	79%	vs 61% PME classiques

CAS EMBLÉMATIQUES 2024

Deux reprises emblématiques ont marqué l'année 2024 : DURALEX (verrerie française, 227 salariés) et BERGÈRE DE FRANCE (filature, tricotage). Ces transmissions en SCOP ont sauvé des fleurons industriels français de la liquidation, démontrant que le modèle coopératif est une solution viable pour la réindustrialisation.

2.2 Le partage de la valeur en SCOP

Le modèle SCOP se distingue par un partage équitable de la valeur créée selon trois piliers :

Destinataire	Part moyenne	Fonction
Réserves impartageables	40-45%	Consolidation des fonds propres
Participation des salariés	~25%	Complément de rémunération
Dividendes aux associés	~30%	Rémunération du capital

CHIFFRE MARQUANT

Écart de revenus moyen entre le salaire le plus bas et le plus élevé en SCOP : 2,3 fois seulement ! À comparer avec un ratio souvent supérieur à 100 dans les grandes entreprises du CAC 40. Le taux de sociétariat salarié atteint 68% en moyenne.

2.3 Les modes de création des SCOP/SCIC

Mode de création	Part 2024	Emplois générés	Exemple
Création ex nihilo	60%	51% des emplois	Start-up coopérative
Transmission entreprise saine	20%	34% des emplois	Reprise par salariés
Transformation association/coop	15%	~10%	Association → SCIC
Reprise entreprise en difficulté	5%	~5%	Duralex, Bergère de France

2.4 Focus sur les SCIC

Les SCIC connaissent une croissance exponentielle (+3% en nombre, +14% en CA en 2024) grâce à leur capacité à associer plusieurs parties prenantes :

Catégorie d'associés	Présence obligatoire	Exemple de rôle
Salariés	Oui	Production, gestion
Bénéficiaires/usagers	Oui	Orientation stratégique
Collectivités locales	Facultatif (max 50%)	Soutien financier, légitimité
Bénévoles	Facultatif	Engagement citoyen
Partenaires/contributeurs	Facultatif	Expertise, réseau

TENDANCE 2024

Près de 7 SCIC sur 10 ayant des collectivités au capital associent une commune. Les collectivités locales voient dans les SCIC un outil efficace de développement territorial : énergie citoyenne, alimentation locale, mobilité partagée, tiers-lieux culturels...

CHAPITRE 3

LE COMMERCE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

DÉFINITION CLÉ

Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise à une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés et en garantissant leurs droits.

3.1 Le marché du commerce équitable en France (2024)

Indicateur	Valeur 2024	Évolution vs 2023
Marché global commerce équitable	2,65 milliards €	+25%
Marché Fairtrade/Max Havelaar	1,384 milliard €	+4,1%
Produits origine France	49% des ventes	+65%
Produits labellisés disponibles	5 871 références	+8%
Entreprises engagées	~600 (dont 358 Max Havelaar)	+12%

FAIT MARQUANT 2024

Explosion des ventes équitables « Origine France » : +65% ! Les consommateurs plébiscitent le commerce équitable français (lait, blé, légumineuses) qui représente désormais près de la moitié des ventes. Le label Agri-Éthique affiche +75% et un tiers de références supplémentaires.

3.2 Les filières phares

Filière	Volume 2024	Croissance	Part de marché FR
Banane	91 812 tonnes	Record historique	12%
Café	13 093 tonnes	Stable (+3% valeur)	~5%
Cacao/Chocolat	17 300 tonnes	+8%	En progression
Noix de cajou	N/C	+34%	Émergent
Lait français équitable	Lancement	Forte croissance	Nouveau

3.3 Les circuits de distribution

Circuit	Part du CA équitable	Évolution 2024
Grande distribution	62%	Stable
Restauration hors domicile	27%	+13%
Réseaux bio spécialisés	8%	+28%
Magasins indépendants	3%	+5%

ZOOM RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective devient le 3ème pilier de distribution (+13% en 2024). Les produits équitables entrent dans les 50% de produits durables imposés par la loi EGalim depuis 2022. Exemple : 100% des bananes servies dans les cantines de Rennes sont bio et équitables.

3.4 Les labels du commerce équitable

Label	Origine	Spécificité	Produits couverts
Fairtrade/Max Havelaar	International (1988)	Leader mondial, prix minimum	Tropical + France
Agri-Éthique	France (2013)	Filières françaises	Blé, œufs, porc...
Fair for Life	Suisse (2006)	Approche globale RSE	Multi-filières
SPP (Symbole Prod. Paysans)	Amérique Latine	100% petits producteurs	Café, cacao
Bio Équitable en France	France (2020)	Bio + équitable FR	Fruits, légumes

NOUVEAUTÉS 2024-2025

Max Havelaar France lance le premier Observatoire de la Rémunération Agricole Équitable (ORAE) et développe de nouvelles filières françaises : grandes cultures (lentilles, pois chiches, haricots, blé) et expérimentation viande bovine en Île-de-France avec la caisse des écoles du 20ème arrondissement de Paris.

3.5 Attentes des consommateurs

Selon le Baromètre Max Havelaar France 2024 :

Indicateur	Résultat
------------	----------

Français favorables aux prix garantis producteurs	86%
Accordent plus d'importance au CE qu'il y a 5 ans	60%
Pointent la concurrence déloyale comme frein	51%
Produits équitables également bio	68%

CHAPITRE 4

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET DU PARTAGE



DÉFINITION CLÉ

L'économie collaborative (ou économie du partage) désigne un modèle économique fondé sur l'échange, le partage et la mutualisation de biens, services ou connaissances entre particuliers, généralement via des plateformes numériques. Elle privilégie l'usage sur la propriété.

4.1 Les catégories de l'économie collaborative

Catégorie	Principe	Exemples de plateformes
Places de marché C2C	Vente/achat entre particuliers	Le Bon Coin, Vinted, eBay
Partage de ressources	Mutualisation de biens sous-utilisés	Airbnb, BlaBlaCar, Drivy
Services à la demande	Mise en relation client/prestataire	Uber, Deliveroo, TaskRabbit
Financement participatif	Crowdfunding/crowdlending	KissKissBankBank, Ulule
Échange de savoirs	Partage de compétences	Coursera, Skillshare

4.2 Les acteurs emblématiques français

Plateforme	Secteur	Création	Chiffres clés
BlaBlaCar	Covoiturage	2006	26M membres, 22 pays
Le Bon Coin	Petites annonces	2006	2ème site FR après Facebook
Vinted	Mode seconde main	2008 (FR 2013)	65M utilisateurs Europe
Ulule	Crowdfunding	2010	4M contributeurs, 40K projets
Too Good To Go	Anti-gaspi	2016 (FR)	82M utilisateurs monde



CHIFFRE CLÉ

Selon PwC, le chiffre d'affaires mondial de l'économie collaborative pourrait passer de 24 milliards d'euros en 2016 à 570 milliards d'euros en 2025. En France, 80% des Français déclarent pratiquer ou vouloir pratiquer la consommation collaborative.

4.3 Avantages et limites de l'économie collaborative

✓ AVANTAGES

- Optimisation des ressources sous-utilisées (voiture, logement...)
- Revenus complémentaires pour les particuliers
- Prix plus accessibles pour les consommateurs
- Création de lien social et de communauté
- Impact environnemental positif (réemploi, partage)
- Démocratisation de l'accès aux biens et services

! LIMITES ET CONTROVERSES

- Concurrence déloyale avec les acteurs traditionnels
- Précarisation du travail (« gig economy »)
- Fiscalité complexe pour les revenus générés
- Concentration du pouvoir chez quelques plateformes
- Renforcement potentiel des inégalités
- Questions sur la protection des données personnelles

4.4 L'évolution du cadre réglementaire

Date	Mesure	Impact
2015	Rapport Terrasse	1ères préconisations FR
2016	Loi République Numérique	Obligations des plateformes
2019	Directive UE plateforme/travail	Protection des travailleurs
2021	Loi « Rider » (Espagne)	Requalification en salariés
2024	Directive EU travail plateforme	Présomption de salariat

💬 DÉBAT : ÉCONOMIE COLLABORATIVE OU CAPITALISME DE PLATEFORME ?

Arthur de Grave (OuiShare, 2016) : « L'économie collaborative, c'est fini ». La question se pose : les plateformes comme Uber ou Airbnb, valorisées à des milliards, relèvent-elles vraiment du « partage » ? La distinction entre économie collaborative authentique (BlaBlaCar, partage de frais) et « capitalisme de plateforme » (Uber, profit maximal) est désormais centrale dans le débat académique.

CHAPITRE 5

LES ENTREPRISES À MISSION

DÉFINITION LÉGALE

L'entreprise à mission est une société qui se dote, via ses statuts, d'une raison d'être et d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité (Loi PACTE, art. L.210-10 Code de commerce, 2019).

5.1 Les conditions pour devenir entreprise à mission

Condition	Description	Vérification
Raison d'être	Inscrite dans les statuts	Assemblée générale
Objectifs statutaires	Sociaux et/ou environnementaux	Modification statuts
Comité de mission	Distinct des organes sociaux	Nomination membres
Suivi régulier	Rapport annuel d'exécution	Communication AG
Vérification externe	Organisme tiers indépendant	Audit tous les 2-3 ans

5.2 Entreprises à mission emblématiques

Entreprise	Secteur	Raison d'être (extrait)	Adoption
Danone	Agroalimentaire	Apporter la santé par l'alimentation	2020
MAIF	Assurance	Attention sincère portée à l'autre	2020
Camif	E-commerce ameublement	Proposer des produits durables	2019
Léa Nature	Bio/Cosmétique	Offrir au plus grand nombre des produits bio	2020
Yves Rocher	Cosmétique	Reconnecter les gens à la nature	2019

FOCUS : LE CAS DANONE

En juin 2020, Danone est devenue la première entreprise cotée au CAC 40 à adopter le statut d'entreprise à mission (99,4% des actionnaires favorables). Sa raison d'être : « Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ». Le comité de mission comprend 5 membres externes. Cependant, en 2021, le PDG Emmanuel Faber a été évincé suite à des tensions avec des fonds activistes, soulevant le débat sur la compatibilité entre mission et pression actionnariale.

5.3 Différences avec d'autres statuts

Critère	Entreprise à mission	Société à objet social étendu	B Corp
Nature	Statut juridique FR	Simple mention statuts	Label privé
Obligations	Comité + audit externe	Aucune	Certification payante
Contrôle	OTI tous les 2-3 ans	Néant	Renouvellement 3 ans
Sanctions	Perte du statut	Néant	Retrait label
Origine	Loi PACTE 2019	Loi PACTE 2019	USA 2006 (B Lab)

CHAPITRE 6

CONDUITE DU CHANGEMENT

Vers les nouveaux modèles d'entreprise

DÉFINITION CLÉ

La conduite du changement (ou change management) désigne l'ensemble des méthodes et outils permettant d'accompagner une transformation organisationnelle en gérant les dimensions humaines, culturelles et structurelles du changement.

6.1 Le modèle de Kurt Lewin (1947)

Phase	Nom	Actions clés	Durée indicative
1	Dégel (Unfreezing)	Prise de conscience, urgence, communication	3-6 mois
2	Changement (Moving)	Expérimentation, formation, accompagnement	6-18 mois
3	Réglé (Refreezing)	Consolidation, ancrage, évaluation	3-6 mois

6.2 Le modèle ADKAR (Prosci)

Étape	Signification	Question associée
A	Awareness (Conscience)	Pourquoi changer ?
D	Desire (Désir)	Qu'est-ce que j'y gagne ?
K	Knowledge (Connaissance)	Comment faire ?
A	Ability (Capacité)	Suis-je capable de le faire ?
R	Reinforcement (Renforcement)	Comment maintenir le changement ?

6.3 Les 8 étapes de Kotter (1996)

N°	Étape	Application ESS/RSE
----	-------	---------------------

1	Créer l'urgence	Montrer les risques du statu quo (climat, social)
2	Former une coalition	Identifier les ambassadeurs RSE
3	Développer une vision	Définir la raison d'être
4	Communiquer la vision	Engager toutes les parties prenantes
5	Lever les obstacles	Former, adapter les processus
6	Générer des victoires rapides	Quick wins RSE visibles
7	Consolider les acquis	Intégrer dans les KPI
8	Ancrer dans la culture	Faire de la RSE un réflexe

APPLICATION : TRANSMISSION EN SCOP

Le cas d'une transmission d'entreprise saine en SCOP illustre parfaitement les enjeux de conduite du changement : 1) Sensibilisation des salariés au modèle coopératif (6-12 mois), 2) Constitution du groupe de repreneurs, 3) Formation à la gouvernance démocratique, 4) Accompagnement juridique et financier (Union régionale SCOP), 5) Première AG constitutive. Durée moyenne : 18-24 mois.

6.4 Les résistances au changement

Type de résistance	Manifestation	Réponse managériale
Cognitive	« Je ne comprends pas »	Information, pédagogie
Émotionnelle	Peur, anxiété, colère	Écoute, accompagnement
Comportementale	Inertie, sabotage passif	Implication, responsabilisation
Identitaire	« Ce n'est pas moi »	Sens, valeurs partagées
Politique	Perte de pouvoir perçue	Négociation, garanties

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

- Engagement visible de la direction (exemplarité)
- Communication transparente et régulière
- Formation adaptée à tous les niveaux
- Accompagnement individuel des collaborateurs
- Système de reconnaissance des progrès
- Patience et persévérance (min. 18-24 mois)

CHAPITRE 7

LES CADRES NORMATIFS RSE

ISO 26000, GRI, CSRD et ESRS

7.1 La norme ISO 26000

DÉFINITION

ISO 26000 (publiée en novembre 2010) est le premier standard international de responsabilité sociétale. Elle fournit des lignes directrices (non certifiables) pour aider tout type d'organisation à intégrer la RSE dans ses pratiques. Elle résulte de 5 ans de négociations entre 99 pays et 42 organisations internationales.

Les 7 questions centrales d'ISO 26000

Question centrale	Domaines d'action (exemples)	ODD associés
1. Gouvernance de l'organisation	Transparence, éthique, redevabilité	ODD 16
2. Droits de l'Homme	Vigilance, non-discrimination	ODD 5, 10
3. Relations et conditions de travail	Dialogue social, santé-sécurité	ODD 8
4. Environnement	Prévention pollution, économie circulaire	ODD 12, 13
5. Loyauté des pratiques	Anti-corruption, concurrence loyale	ODD 16
6. Questions relatives aux consommateurs	Information, SAV, protection données	ODD 12
7. Communautés et développement local	Emploi local, mécénat	ODD 11

À RETENIR

ISO 26000 n'est PAS certifiable (contrairement à ISO 14001 ou ISO 9001). Cependant, des labels comme AFAQ 26000 / Engagé RSE (AFNOR) ou LUCIE 26000 permettent de faire évaluer sa maturité RSE par un tiers.

7.2 Les standards GRI (Global Reporting Initiative)

DÉFINITION

Le GRI (créé en 1997) est un organisme international indépendant qui a élaboré les standards de reporting extra-financier les plus utilisés au monde. Les GRI Standards permettent aux organisations de publier leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux de manière standardisée et comparable.

Série	Contenu	Exemples d'indicateurs
GRI 1-3 (Universels)	Fondamentaux du reporting	Profil, gouvernance, parties prenantes
GRI 200 (Économie)	Performance économique	201-1 Valeur économique directe
GRI 300 (Environnement)	Impacts environnementaux	305-1 Émissions GES scope 1
GRI 400 (Social)	Pratiques sociales	403-9 Accidents du travail

7.3 La directive CSRD et les normes ESRS

DÉFINITION CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive européenne entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Elle remplace la NFRD et impose un reporting de durabilité standardisé aux grandes entreprises européennes selon les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

Calendrier d'application CSRD

Vague	Entreprises concernées	1er exercice	Publication
1	Grandes cotées >500 salariés (ex-NFRD)	2024	2025
2	Autres grandes entreprises	2027*	2028
3	PME cotées (optionnel)	Report possible	2029
4	Entreprises hors UE (>150M€ CA UE)	2028	2029

* Report d'un an suite au paquet Omnibus de février 2025

Les 12 normes ESRS

Catégorie	Norme	Thématique
Transversales	ESRS 1	Exigences générales

Transversales	ESRS 2	Informations générales à publier
Environnement	ESRS E1	Changement climatique
Environnement	ESRS E2	Pollution
Environnement	ESRS E3	Eau et ressources marines
Environnement	ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes
Environnement	ESRS E5	Économie circulaire
Social	ESRS S1	Effectifs propres
Social	ESRS S2	Travailleurs chaîne de valeur
Social	ESRS S3	Communautés concernées
Social	ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux
Gouvernance	ESRS G1	Conduite des affaires

CONCEPT CLÉ : LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

Les ESRS introduisent le principe de double matérialité : 1) Matérialité d'impact : impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société ; 2) Matérialité financière : risques et opportunités ESG qui affectent la valeur de l'entreprise. Une information est matérielle si elle satisfait au moins l'un des deux critères.

7.4 Tableau comparatif des référentiels

Critère	ISO 26000	GRI Standards	CSRD/ESRS
Nature	Lignes directrices	Standards volontaires	Réglementation UE
Périmètre	Mondial, tout type org.	Mondial, tout type org.	UE, grandes entreprises
Obligation	Volontaire	Volontaire	Obligatoire
Certification	Non certifiable	Conformité déclarable	Audit externe obligatoire
Matérialité	Simple matérialité	Double matérialité depuis 2021	Double matérialité
Format	Libre	Structuré GRI Index	XHTML balisé ESRS

ACTUALITÉ 2025 : SIMPLIFICATION ESRS

Suite au paquet Omnibus (février 2025), l'EFRAG travaille à une simplification des ESRS : réduction de 61% des points de données obligatoires, suppression des informations facultatives, interopérabilité renforcée avec les normes ISSB. Objectif : rendre les normes plus accessibles tout en préservant leur ambition.

ANNEXES

A. Glossaire

Terme	Définition
ESS	Économie Sociale et Solidaire – secteur regroupant associations, coopératives, mutuelles, fondations
SCOP	Société Coopérative et Participative – entreprise dont les salariés sont associés majoritaires
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif – coopérative multi-parties prenantes
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises – intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales
ESG	Environnement, Social, Gouvernance – critères d'évaluation extra-financière
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive – directive européenne sur le reporting de durabilité
ESRS	European Sustainability Reporting Standards – normes européennes de reporting durabilité
ODD	Objectifs de Développement Durable – 17 objectifs ONU pour l'Agenda 2030
GRI	Global Reporting Initiative – organisation créant des standards de reporting extra-financier
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group – groupe consultatif européen
Matérialité	Caractère significatif d'une information pour les parties prenantes ou l'entreprise
Parties prenantes	Ensemble des acteurs concernés par l'activité de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs, société civile...)

B. Ressources complémentaires

SITES DE RÉFÉRENCE

- ESS France : www.ess-france.org – Observatoire national de l'ESS
- CGSCOP : www.les-scop.coop – Confédération générale des SCOP
- Max Havelaar France : www.fairtrade.net/maxhavelaarfrance-fr
- Commerce Équitable France : www.commerceequitable.org
- EFRAG : www.efrag.org – Normes ESRS
- ISO : www.iso.org – Norme ISO 26000
- GRI : www.globalreporting.org – Standards GRI

C. Exercices d'application

EXERCICE 1 : ANALYSE COMPARATIVE

Choisissez deux entreprises : une SCOP et une SA classique du même secteur. Comparez sur les critères suivants : gouvernance, partage de la valeur, taux de turnover, écart de rémunération, ancrage territorial. Sources : rapports annuels, sites institutionnels, Pappers.

EXERCICE 2 : CAS PRATIQUE CSRD

Une entreprise agroalimentaire de 800 salariés (CA : 120M€) vous demande de préparer son premier rapport CSRD. Identifiez : 1) La vague d'application concernée, 2) Les ESRS prioritaires, 3) Les parties prenantes à consulter, 4) Un planning de mise en conformité.

EXERCICE 3 : PROJET DE TRANSFORMATION

Vous êtes consultant(e) en conduite du changement. Une PME industrielle de 50 salariés souhaite se transformer en SCOP dans le cadre d'une transmission. Proposez : 1) Un diagnostic des freins et leviers, 2) Un plan d'accompagnement sur 18 mois, 3) Des indicateurs de suivi.